

numéro d'hiver 2020



L'écho de Bernay-Saint-Martin



ISSN 1291-2166



Tournay - Malvau - Paracay - Petit Malvau - Marnay - La Planche - Grolleau - Breuilles
Puy Bonnin - Fontaine Bruneau - Treuil Mureau - Barbeau - Treuil Grand Vent - Sauvaget

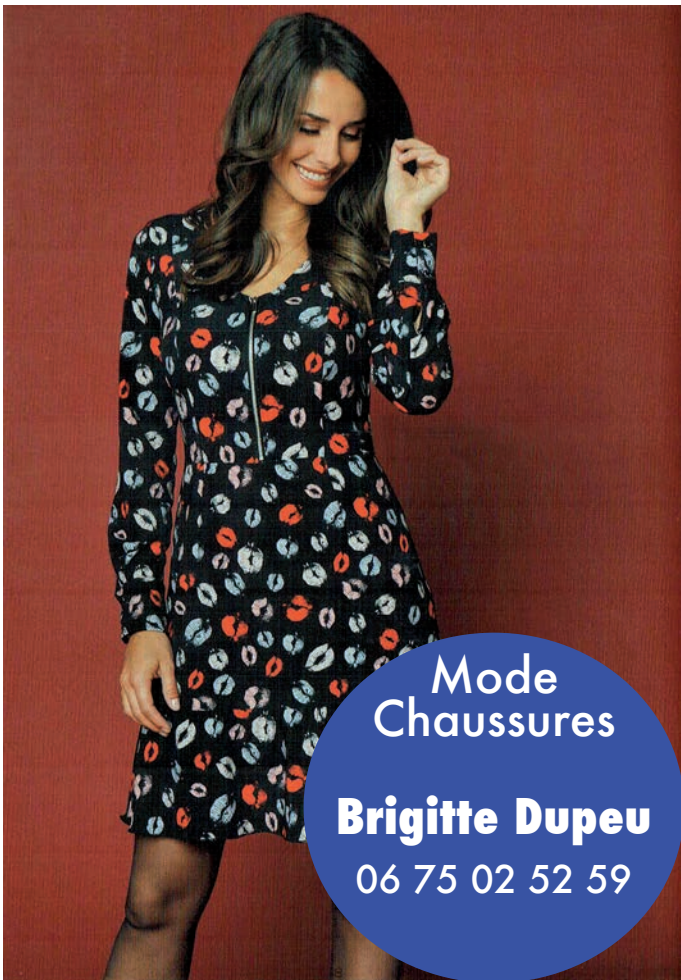
Local



Produits
de beauté
Cosmétique
Martine Gratiot
06 83 88 49 78



Soins
du corps avec
l'aloë vera
Armelle Lassagne
06 98 81 45 09



Mode
Chaussures
Brigitte Dupeu
06 75 02 52 59



Mode
Chaussures
Bijoux
Florence Gautier
06 81 35 99 01

Sommaire

Le mot du maire : 3

Plan d'eau : 4

Engagement citoyen: 6

Défense incendie : 8

Hommage : 10

En transition : 11

Incivilité : 14

Sortie : 15

Activité : 16

Recette : 17

Culture : 18

Ciné-choix : 19

Lecture : 20

Rencontre et atelier : 22

Spectacle : 23

Patrimoine : 24

Mots croisés : 26

L'Echo de Bernay Saint - Martin
Hiver 2020,

Planifié par le Comité de Rédaction et de Communication :

A. Poinot-Rivière, B. Dupeu,
V. Naud et J. Ducorroy

Responsables de la rédaction,
mise en page et publication :

A. Poinot-Rivière J. Ducorroy
Textes relus par :

A. Poinot-Rivière, J. Almeras
Tiré à 500 exemplaires

Réalisé, publié et distribué par :
la Mairie de Bernay - Saint - Martin

Diffusion gratuite

Reproduction totale ou partielle
interdite.

Photo de couverture : Photo-OF

Le mot du maire.



Chers concitoyens,

Nous allons bientôt fêter la fin de l'année 2020. Ce fut une période particulièrement difficile à vivre où les valeurs qui nous sont chères ont été mises à mal ; le contexte sanitaire subit depuis plusieurs mois nous plonge dans des situations complexes, jalonnées d'aléas avec lesquels il nous faut composer. Les actes terroristes répétitifs ont décontenancé notre société. Les catastrophes climatiques ont affaibli certains départements sinistrés ; la réponse doit être un front collectif, solidaire et nous avons tous un rôle à jouer.

L'engagement dynamique des élus, l'aboutissement de projets sont tout de même au rendez-vous. Par exemple, le chantier de notre éco quartier réceptionné, les premières promesses de vente seront signées avant la fin de l'année certes avec quelques retards. Mais nous allons de l'avant. Un rendez-vous avec la Direction départementale des territoires nous éclairera quant aux contraintes de la loi sur l'eau et lancera l'étude technique pour la réalisation du plan d'eau de la Fontaine de Boine ; le Schéma Communal de Défense Incendie va être mis en œuvre, validé par le Service départemental d'Incendie et de Secours. L'enfouissement des réseaux de la Fontaine Bruneau est instruit : sa réalisation ne saurait tarder.

Vous trouverez dans ce numéro de nombreuses indications pour réaliser des économies d'énergie tout en bénéficiant des aides du Plan de Relance. Profitons-en puisque dans un avenir proche (2022) les chaudières à fuel ne seront plus autorisées, ce mode de chauffage étant considéré comme fortement polluant.

Pour la nouvelle année se profilant à l'horizon nous faisons le vœu de la vivre sans masque, avec le bonheur de retrouver famille et amis sans contraintes. Nous avons tous la solution pour éradiquer ce virus : se protéger et protéger autrui, se respecter les uns les autres pour aller vers un avenir plus clément. Alors soyons vigilants pendant cette période de fêtes ! Et nous pourrions sincèrement souhaiter une

Belle et heureuse année 2021 !

Annie Poinot-Rivière

Plan d'eau

La genèse d'un projet

La création du plan d'eau de la Fontaine de Boine occupe les esprits depuis 3 mandats : le souhait de compléter nos points d'eau incendie par une grande réserve naturelle qui pourrait être un lieu d'agrément, est né de la proximité avec des sites exposés, Paillé, EHPAD, zone d'activité de la Figerasse, ZAC de la Gare, village de la Bournigale sans couverture.

La localisation et l'Histoire sont facilitatrices puisque ancien lieu de pompage de la RESE, tout à fait accessible depuis la voie communale N° 77.

Les différentes mandatures ont conduit la collectivité à acquérir le foncier aux alentours de la source.



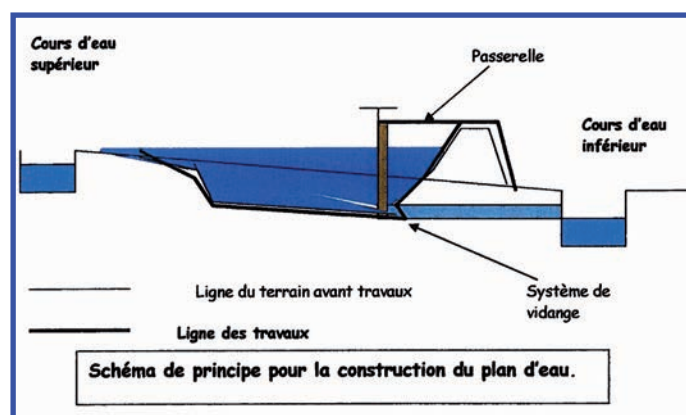
De 2010 à 2014 le conseil municipal est accompagné dans sa réflexion par l'Office National des Eaux et Forêts. Cela aboutit à la rédaction d'une 1ère feuille de route. Malheureusement le départ à la retraite de monsieur Grandjean, chargé de cette mission, ralentit le travail. Dans la foulée la collectivité diligente la réalisation de l'Étude des zones humides et du maillage bocager.

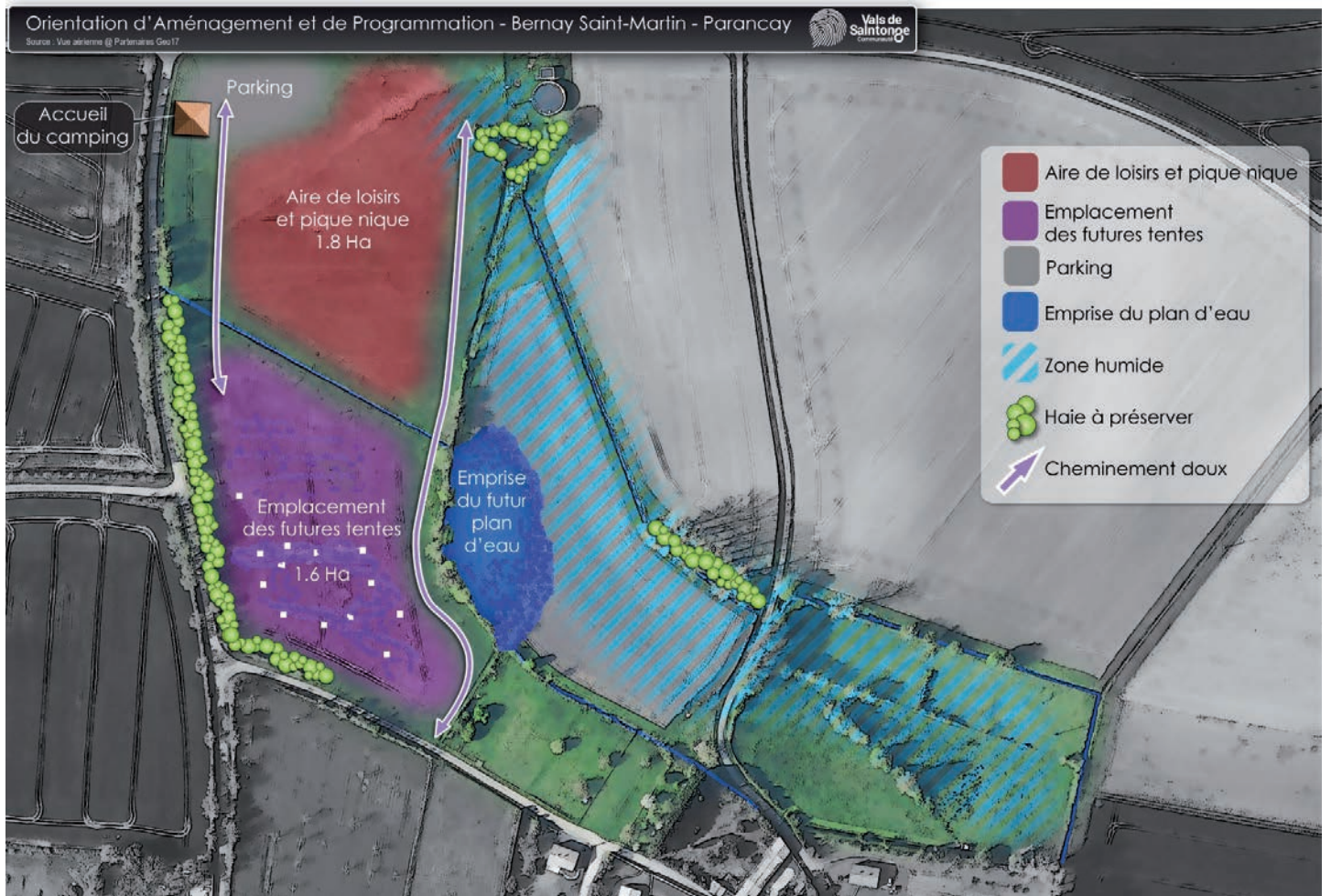
Très vite les caractéristiques floristiques et faunistiques de ces parcelles génèrent l'évidence de les valoriser, les partager, les faire connaître, voire reprofiler des parties de zones humides fortement dégradées.

Des actions de repérages, reconnaissance ont été menées en 2016 et 2017...

Notre projet a pris toute son envergure, sa maturité au cours du mandat précédent.

Nos actions, ayant pour finalité, la valorisation des espaces naturels et patrimoniaux, aboutissent vers leur concrétisation.





- Prise en compte des besoins touristiques au regard de la population accueillie dans nos gîtes et chambres d'hôtes. Il a été mis en exergue la nécessité de développer nos atouts pour suggérer à nos hôtes de rester quelques jours sur place.

- Inventaire des attraits existants et déjà remarqués.

- Le chemins de randonnées cyclables ou pédestres.

- les itinéraires de randonnées « tout terrain ».

- Les itinéraires de découvertes du patrimoine naturel au bord des cours d'eau, les zones humides.

- les zones d'activités de plein air : tennis, jeux de boules, aire de jeux pour enfants.

- les propositions culturelles et festives.

- les balades à poney.

- l'observation des chevaux.

- notre patrimoine construit entretenu : fours et lavoirs, abreuvoirs et petits ponts.

- nos deux églises dont plusieurs éléments sont classés et protégés.

Projection vers la création de liaisons douces pour joindre les villages entre eux et rejoindre cet espace naturel.

Création un lieu de rencontre naturel, espace de détente, d'agrément.



Engagement



Le Centre d'Incendie et de Secours de Loulay est composé de 30 Sapeurs-Pompiers tous volontaires, tous pleinement impliqués dans cet engagement citoyen .

Cette année 2020 nous avons réalisé plus de 350 interventions et nous avons dû nous adapter pour intervenir et faire face aux vagues du Coronavirus.

Nous avons été dotés de deux nouveaux véhicules :

- _ un Véhicule de Liaison Hors Route
- _ un Fourgon Pompe Tonne Secours Routier

Le vendredi 9 octobre 2020 en présence de Monsieur Villers, Principal du Collège de la Trézence de Loulay, la Gendarmerie de Loulay et le Centre d'Incendie et de Secours de Loulay étaient présents au collège dans le cadre des journées de la Sécurité Intérieure.

Nous avons échangé sur trois grandes thématiques avec l'ensemble des élèves :

Thématique 1

Pour la Gendarmerie le harcèlement via les réseaux sociaux.

Thématique 2

Pour les Sapeur-Pompiers présentation du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente Maritime, le volontariat, les formations chez les Sapeurs-Pompiers et une présentation statique des différentes fonctions du Fourgon Pompe Tonne Secours Routier.

Thématique 3

Pour les Sapeurs-Pompiers la Sécurité Routière avec diffusion de plusieurs vidéos sur les risques routiers des motos et des scooters avec plusieurs recommandations sur le port des différents organes de protection et de sécurité.

Une journée très riche en échanges entre les intervenants et les collégiens .

Depuis la validation des élections municipales avec l'adjutant Chef Jacques Lys, mon adjoint et président de l'Amicale, nous avons rencontré la totalité des conseils municipaux de notre territoire. Nous avons échangé sur toutes les facettes de fonctionnement de notre Centre d'Incendie et de Secours, l'engagement, les formations, le matériel, la disponibilité des 30 sapeurs-pompiers qui forment l'effectif, et notre implantation sur notre territoire.

Un grand merci à nos élus de proximité pour ces rencontres très bénéfiques.

Le centre d'Incendie et de Secours de Loulay recrute, si vous avez plus de 16 ans, et qu'une vocation de pompier sommeille en vous la caserne est ouverte tous les dimanches.

J'ai une pensée pour Francis Bataillard et Guy Neveu deux anciens Sapeurs-Pompiers du Centre qui nous ont quittés bien trop tôt.

Lieutenant MARTINEAU Jean-Charles
Chef de Centre de Loulay



ICI ON RECRUTE...



DES CITOYENS ENGAGÉS

Conditions d'engagement

- Etre âgé de 16 ans au moins et de 55 ans au plus. Si le candidat est mineur, il doit être pourvu du consentement écrit de son représentant légal ;
- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- S'engager à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité ;
- Se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national ;
- Répondre aux conditions d'aptitude physique et médicale exigées.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une période de 5 ans, tacitement reconduite.

Renseignez-vous auprès de votre **centre d'incendie et de secours**
le plus proche de votre domicile.

Défense incendie



La défense incendie communale : Un schéma à mettre en conformité avec la nouvelle réglementation.

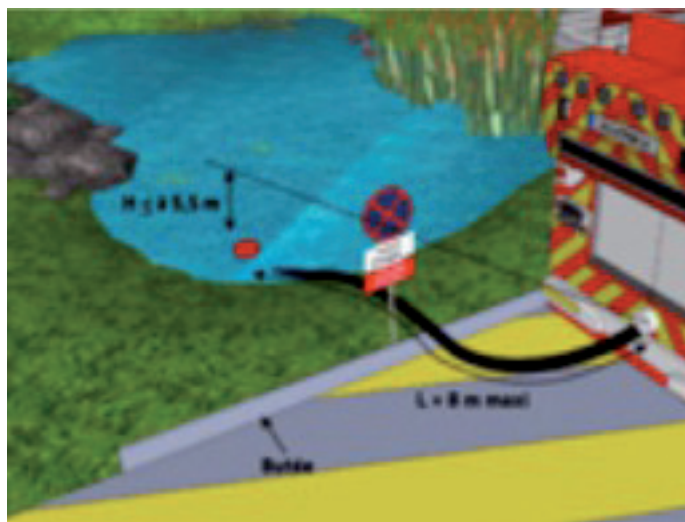
Un premier dossier de demande de permis de construire revenu rejeté, l'incendie du paillé cet été, un incendie de déchets verts l'an dernier, la défense incendie est un enjeu prioritaire et nous concerne tous.

Le nouveau cadre réglementaire se décline :

- au niveau départemental avec un arrêté préfectoral de 2017 portant le Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.
- au niveau communal : un arrêté communal définit le Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

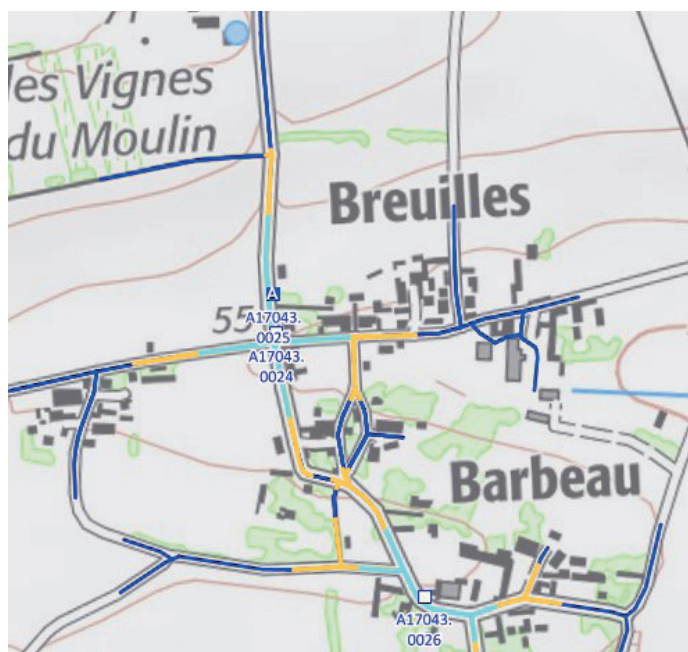
Le Règlement Départemental aborde les principes généraux relatifs à l'aménagement, l'implantation et l'utilisation des points d'eau destinés à l'alimentation des engins de lutte contre l'incendie. L'analyse des risques est au cœur de la définition des ressources en eau nécessaires aux missions des sapeurs-pompiers.

Par ailleurs Il appartient à chaque maire d'entretenir les Points d'Eau Incendie existants et d'adapter les ressources en eau à l'évolution des risques. Les sapeurs-pompiers doivent pouvoir disposer en tout temps et en tous lieux de moyens en eau adaptés à leurs missions : sauvetage, extinction et protection. Une insuffisance de moyens ne permettrait pas d'assurer la sécurité des personnes et des biens, et entraînerait l'impossibilité de délivrer les permis de construire.



L'évaluation des besoins en eau est une compétence du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente Maritime (SDIS 17). Elle s'appuie sur une analyse des différents risques potentiels qui sont catégorisés et décrits en fonction des surfaces et volumes, des effectifs, de l'environnement....:

- Le risque habitation
- Le risque industriel
- Les exploitations agricoles
- Les Établissements recevant du public (ERP) et les bureaux
 - Les lotissements d'habitations, zones artisanales et commerciales, zones industrielles et zones d'aménagement concerté.
 - Les campings, aires d'accueil et parcs résidentiels de loisirs
 - les constructions en bordure de forêts.
- Les PEI sont numérotés sur la commune de 170043-0001 à 170043-0026.



Pour dresser notre schéma il a fallu :

- Dresser l'état des lieux de notre défense extérieure contre l'incendie;
- Identifier les risques à prendre en compte : densité de l'habitat, surface des bâtiments, présence d'entreprises ou d'exploitations...;
- Vérifier l'adéquation entre la défense existante et les risques à défendre en se référant au règlement départemental;
- Fixer les objectifs permettant d'améliorer cette défense, si nécessaire;
- Planifier, en tant que besoin, la mise en place d'équipements supplémentaires dans le cadre d'un programme d'aménagement permettant une couverture optimale et raisonnée de l'ensemble du territoire communal.

La commune est essentiellement composée de bâtiments à usage d'habitations, de domaines agricoles, et de deux zones artisanales et commerciales pour lesquels le besoin incendie en eau est compris entre 30 et 60 m³/h pour une distance de couverture de 200 à 400 m.



État des lieux synthétique de notre défense extérieure contre l'incendie.

Nous disposons de trois types de point d'eau incendie :

De nombreux puisards, 13, qui ne sont plus opérationnels en raison de débit et de pression insuffisants dans notre réseau d'adduction d'eau. Nous avons donc à compenser leur défection par de nouvelles installations.

Quatre réserves d'eau publiques enterrées, qui elles permettent de couvrir de grandes zones à défendre mais toutefois insuffisante pour chacun des villages concernés.

Des réserves privées pourront faire l'objet de conventions de partenariat avec les propriétaires qui l'accepteront.

Des poteaux incendie au nombre de 5 dont 2 sont indisponibles essentiellement par manque de pression.

Aujourd'hui, le diagnostic de la situation existante met en évidence que certaines zones de la commune ne sont pas couvertes. Le réseau d'adduction d'eau n'est en incapacité de fournir les pressions imposées que sur deux lieux, l'entrée de Breuilles et l'Est de Parancay. Cela qui nous amène à rechercher des emplacements pour installer des réserves à eau, dont la capacité varie en fonction du risque couru par les bâtiments concernés de 30 à 120 m³.



Ce programme hiérarchisé au regard des priorités de la commune pourra être mis en œuvre et ajusté selon les opportunités de réalisation dans le cadre de travaux de voirie, aménagement du bourg.

Hommage

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix.

Hommage à tous les « Morts pour la France ».



C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œuillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc

de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance. 8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.

Geneviève DARRIEUSSECQ,
ministre déléguée auprès de la ministre des Armées,
chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

En transition

Une page va se tourner avec la réception du chantier de viabilisation de notre Eco quartier des Mottes, la semaine prochaine. Une année de travail et nous allons ouvrir un nouveau chapitre : la vente des parcelles, l'installation de nouveaux habitants. La boucle tempérée leur permettra de réaliser de grosses économies, mais également de réduire l'impact des consommations sur la planète, avec une empreinte carbone presque nulle. Et tant mieux parce que la question climatique a le mérite de ne plus nous laisser le choix ! Dans 10 ans nous devons avoir réduit de 60% nos émissions de gaz à effet de serre. La réglementation, imposant aux communes de prévoir la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés de son patrimoine, nous engage à faire le point. Où en sommes-nous ? Retour sur le passé :

C'est depuis plus d'une quinzaine d'années que Bernay-Saint-Martin évolue vers sa transition, sans avoir attendu les ultimatums écologiques, voire gouvernementaux. Comme les cailloux du petit Poucet, les actions menées ont dessiné peu à peu un chemin, mais ici un chemin pour aller de l'avant et aucunement pour revenir en arrière. En 2006-2007, le site éolien, 2ème de la région Poitou - Charente à l'époque, commence à produire. En 2019 il produit toujours l'électricité nécessaire à l'alimentation de 1000-1200 foyers.

L'éco hameau « les jardins du château » témoigne d'une initiative privée, en 2008, bien accueillie, encouragée et accompagnée efficacement par le maire, monsieur Fouet. Nous y verrons naître différentes habitations écologiques exemplaires. Le dernier permis obtenu le 2 juillet sera également le 1er délivré en France pour une Kerterre.

En 2014 nous nous engageons dans le dispositif « Terre saine » en s'attellant à développer des stratégies alternatives à l'usage des pesticides sur les espaces publics et finançons le plan d'entretien différencié.

De 2013 à 2019 les travaux d'isolation de bâtiments communaux sont amorcés avec le remplacement des huisseries, l'isolation des combles, le remplacement de moyens de chauffage. La chaudière à pellets de la résidence en cœur de bourg en est un exemple. Nous devons poursuivre dans cette voie maintenant avec des isolations de façades, d'autant plus que le plan France Relance fait la part belle aux aides financières dans ce domaine. Le bâti privé doit lui aussi amorcer sa rénovation énergétique.

Une sensibilisation aux différents outils a été organisée avec des animations proposées : balade thermographique, week-ends de l'énergie. Des réunions d'information (« Qu'est-ce qu'on attend, il y a urgence pour la planète ! ») ont complété cette stratégie.

Le parc éolien en quelques chiffres.

| | |
|---|-------|
| Année de mise en service | 2007 |
| Production d'énergie en (MWh/an) | 21750 |
| Disponibilité du parc en % | 93 |
| Nb de personnes alimentées en électricité en 2019 | 4549 |



La sphère privée n'a rien à envier aux démarches publiques : Des maisons économes sortent de terre avec par exemple la maison basse consommation qui se construit à Treuil Mureau, la maison écologique à Breuilles. Les équipements photovoltaïques se multiplient, les pompes à chaleur, la géothermie, les chaudières et poêles à pellets...




De nombreuses aides, techniques et financières peuvent vous permettre de suivre le mouvement et de réaliser de substantielles économies. Un rendez-vous avec l'animatrice de notre Espace Info Energie, Solen Laudric, vous éclairera tant sur les possibilités techniques en fonction de votre projet mais vous orientera vers les aides auxquelles vous pouvez prétendre en matière d'économie ou de production d'énergie. Que vous agissiez pas à pas ou vous lanciez dans un bouquet de travaux, il existe une solution !


les Vals de Saintonge (OPAH), le programme National « habiter mieux », les opérations « coups de pouce » pour l'isolation des combles, l'installation de pompes à chaleur, de panneaux photovoltaïques... Les aides régionales de l'ADEME, les Certificats d'économie d'Énergie... N'hésitez pas !

Il ne faut pas ignorer la mobilité. Pour la rentrée scolaire est arrivé notre véhicule hybride qui roule « électrique » pour le ramassage des élèves.






ESPACE INFO ENERGIE
Aunis Vals de Saintonge



Ayez le réflexe !




TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES

Vous souhaitez construire ou améliorer votre logement ?

VOTRE ESPACE INFO ENERGIE
Aunis Vals de Saintonge
vous conseille :

- Techniquement sur les différentes solutions d'**isolation**, de **chauffage** ou de production d'**énergie renouvelable**
- Financièrement sur les différentes **aides publiques** nationales et locales auxquelles votre foyer peut prétendre



« Votre conseiller Info Énergie est là pour vous orienter vers les organismes et professionnels compétents afin de sécuriser et concrétiser votre projet »


SENSIBILISATION & SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUES

Vous cherchez à limiter votre impact sur l'environnement ?
Vous êtes engagé dans une démarche de transition ?
Vous souhaitez tout simplement réduire vos factures ?

VOTRE ESPACE INFO ENERGIE
Aunis Vals de Saintonge
est

Un centre de **ressources documentaires et pédagogiques** qui propose :

- De nombreux **matériels pédagogiques** (ouvrages spécialisés, maquettes...)
- Des **animations de sensibilisation** sur les bonnes pratiques énergétiques (balades thermographiques, ateliers, cinés-débats, forums, défis, expositions...)



« Votre Espace Info énergie est un partenaire idéal pour co-construire des actions avec les associations ou collectivités sur votre territoire. »

ESPACE INFO ENERGIE
Aunis Vals de Saintonge

Un service public dédié aux questions sur l'énergie dans l'habitat

Conseils personnalisés sur rendez-vous
2^e et 4^e semaine de chaque mois :

Le mardi : SURGÈRES
A l'espace communautaire Berlioz
5 rue Jean Philippe Rameau

Le mercredi : SAINT-JEAN D'ANGÉLY
Au siège de Vals de Saintonge
Communauté
55 rue Michel Texier

Le jeudi : MARANS
Au siège de la Communauté de communes Aunis Atlantique
113 route de La Rochelle

Solen LAUDRIEC
05 17 26 83 92 / 06 01 54 03 46
eie@aunis-valsdesaintonge.fr
Privilégiez les demandes par mail en précisant votre projet et vos coordonnées.
www.aunis-valsdesaintonge.fr

Conception graphique : Institut Urban - Réalisation : Vals de Saintonge Communauté 2018
Impression : Imprimerie Brossardes

Programme d'amélioration de l'habitat des Vals de Saintonge
Bénéficiez d'aides publiques pour vos travaux

Permanences sur RDV
Le 1^{er} mercredi du mois
Saint-Jean-d'Angély 9h30-12h30
Matha 14h-17h



OPAH Vals de Saintonge
un programme d'aides publiques pour améliorer votre logement
Vous avez un projet de rénovation de votre logement ?

Contactez SOLIHA
05 46 07 49 99
charentemaritime-deuxsevres.soliha.fr



Bénéficiez d'aides financières et d'un accompagnement gratuit

SOLIHA vous accompagne
Définition du projet
Conseils techniques
Assistance administrative

Vous souhaitez

Réduire votre consommation d'énergie
travaux d'isolation (murs, combles...), chauffage, menuiseries...

Rénover un logement vétuste
votre logement est vacant, très dégradé, en voie de dégradation importante

Réaliser des travaux dans un logement pour le louer en centre-ville de St-Jean-d'Angély, sous réserve de conventionnement du logement

Exemples de travaux :



Subventions
Reste à charge

Propriétaire occupant (en Vals de Saintonge)

Travaux : 11 500 € TTC
isolation des combles
remplacement des menuiseries
installation d'une VMC

5 400 € (Aides Anah + Vals de Saintonge Communauté)
6 100 €



Subventions
Reste à charge

Propriétaire bailleur (centre-ville de St-Jean-d'Angély)
un logement T3 en loyer conventionné Anah

Travaux : 66 000 € TTC
Redistribution des pièces existantes, mise aux normes électriques, isolation, chauffage

29 500 € (Aides Anah + Ville de St-Jean-d'Angély)
36 500 €

- Votre logement a plus de 15 ans
- Ne pas avoir commencé les travaux
- Etre propriétaire occupant en Vals de Saintonge ou mettre en location son logement en centre-ville de St-Jean-d'Angély
- Vos ressources (ou celles de vos locataires) respectent certains plafonds

Conditions d'éligibilité

Pour toute demande d'aide, il est nécessaire de créer un compte en ligne sur le site monprojet.anah.gov.fr

2021 devrait voir s'implanter le dispositif « Rézo pouce », le co-voiturage sécurisé .



Habiter Mieux sérénité, c'est un accompagnement conseil et une aide financière pour vous aider dans votre projet de rénovation globale de votre logement. Ce dispositif concerne tous les travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25%. Il existe des conditions de ressource. Ma PrimeRénov' c'est la nouvelle aide de l'État pour financer vos projets de rénovation « pas à pas ». Elle concerne une liste de travaux et d'équipements parmi les catégories suivantes : isolation, chauffage, ventilation, diagnostic et audit énergétique.



maprimerenov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Le plus de Ma PrimeRenov' : une aide simple avec un montant connu à l'avance. Vous connaissez le montant de la subvention à l'avance. La prime est versée par virement après les travaux, sur présentation de la facture. Vous pouvez la demander facilement en ligne sur maprimereenov.gov.fr.

Attention, pour ces deux dispositifs, vous devez habiter le logement dont vous êtes propriétaire, les travaux doivent être faits par un artisan qualifié RGE (reconnu garant de l'environnement).

Incivilité

Délinquance environnementale

C'est l'histoire de la mésaventure dont a été victime un habitant de la commune, une histoire triste et révoltante qui pourrait être la nôtre. Evitons qu'elle le devienne en alertant !

Un monsieur qui entretient avec soins son espace privé, une pelouse le long du cours d'eau, joli coin de verdure en cœur de bourg. Nous apprécions tous ces espaces de respiration au milieu des villages, ces illustrations de la ruralité, ce qui contribue à la qualité de vie hors la ville.

Depuis plusieurs semaines, il est moralement agressé en constatant le dépôt de déchets, d'ordures sur sa propriété, en bord de rue. Et tout le monde se sent concerné car il n'est pas acceptable de voir cet irrespect de l'espace privé, de la nature, de notre planète, alors que les outils existent pour recevoir nos détritrus.

Le maire est informé et propose l'installation d'un panneau rappelant la réglementation, pédagogie...quand tu nous tiens... Mais la suite de l'histoire montre que parfois la pédagogie ne suffit pas.



Lundi matin le panneau est positionné par les services techniques. Lundi soir il est arraché ! Mardi matin le panneau est à nouveau mis en place. Mardi soir il est encore retiré par des mains sans scrupules, mais cette fois-ci la délicatesse va jusqu'à pénétrer chez le maire et planter le dit-panneau dans un de ses massifs....



Comment qualifier cela ? S'agit-il « simplement » d'incivilité ? Je parlerais plutôt de délinquance car à trois reprises, deux fois en pénétrant sur des propriétés privées, la troisième en faisant fi de la pollution générée par ces dépôts sauvages de déchets, cet (ces) individu(s) défi(ent) la législation.

Délinquance environnementale, nouveau délit, fortement puni si l'on se fait prendre puisqu'il en va de l'avenir de notre terre.



« La mer commence ici » : ce slogan nous rappelle que les plastiques et déchets retrouvés dans les océans viennent en grande partie de nos zones urbanisées par la voie des réseaux d'eaux pluviales qui y déversent tous ces jolis « petits bateaux ».

Bref, c'est pourtant simple : 5 types de containers :

- Les bacs jaunes pour les emballages recyclables, pas pour le mobilier, la vaisselle cassée !
- Les bacs noirs pour les déchets ménagers
- Les containers à bouteilles, verres,
- Les containers à papiers
- Les containers du « relais » pour le vestimentaire qui est ensuite recyclé

Et le reste à la déchèterie !!! Nous sommes bien dotés avec 5 sites à 10 mn autour de la commune.

L'agenda des sorties concocté par le Conseil Municipal des Jeunes pour 2020 a vraiment été perturbé par la situation sanitaire. C'est également une facette de l'apprentissage de la vie citoyenne !

Ils ont pu se rattraper in extrémis avec la sortie canoë qui après plusieurs reports a pu se réaliser le 11 octobre.

Ce fut une très agréable après-midi ensoleillée, avec le bénéfice d'une belle averse pour pimenter le tout. Nous regretterons une faible fréquentation (4 participants), mais nous nous sommes vraiment amusés et avons beaucoup ri !



Activité



V.D.I (Vendeur à Domicile Indépendant)

Que veulent dire c'est trois lettres ?

Elles désignent une façon originale de vendre toutes sortes de produits à domicile. La présentation des produits se déroule chez les vendeurs ou chez les habitants. C'est un métier plutôt féminin en pleine expansion. Il n'a d'ailleurs pas subi les contraintes de fermeture imposées par le gouvernement aux petits commerces. La vente à domicile est autorisée en respectant les barrières sanitaires. Nous avons la chance que cette activité commerciale soit présente dans notre village par au moins trois personnes, qui représentent des marques françaises et internationales. La production française de vêtements ou de chaussures est distribuée par certaines de ces vendeuses. D'autres sont mandatées par des marques italiennes, ce pays est particulièrement connu pour le design des chaussures et des vêtements. On peut trouver à Bernay-Saint-Martin de quoi s'habiller et se chauffer ! Sans oublier l'entretien du corps par des produits naturels issus de l'aloé vera. C'est une plante aux bénéfices incontestables, entre autre pour la peau. L'aloé vera, que l'on trouve dans les produits proposés, est cultivé principalement aux États-Unis et au Mexique. Ce type de culture correspond aux exigences du fabricant. Vous trouverez au début de l'Écho de Bernay les coordonnées de nos dynamiques représentantes, avec elles et vos amies vous pourrez

organiser des rencontres autour d'un café ou d'un thé en choisissant votre garde robe ou vos produits de beauté. Noël approche, ce sera une façon originale de choisir un présent ou votre cadeau.



Recette

Terrine de foie gras mi-cuit au Pineau des Charentes

Pour 10 personnes

Durée totale : 1 h

Temps de préparation : 15 min

Temps de cuisson : 40 à 50 min

Ingrédients

- 1 foie gras cru de 400 à 550 g
- 1 c. à café bombée de sel
- 1 c. à café rase de poivre blanc
- 2 c. à soupe de Pineau des Charentes
- 1 litre d'eau

Eveinez le foie gras en séparant les 2 lobes (vous trouverez de plus en plus de foie éveiné dans le commerce).

Assaisonnez chaque lobe sur toutes ses faces avec le sel et le poivre. Déposez le premier lobe dans la terrine, tassez-le à la main de façon régulière et ajoutez la moitié du Pineau. Déposez le 2e lobe. Tassez de nouveau puis arrosez avec le reste du Pineau. Fermez la terrine. Placez la terrine au fond de la cocotte. Ajoutez le litre d'eau, mettez en cuisson cocotte fermée.

Après la cuisson, sortez la terrine de la cocotte et laissez-la refroidir avant de la mettre au réfrigérateur. Dégustez 3 à 4 jours plus tard.

Bonne dégustation.



La CHECK-LIST anti-COVID

Avant

- ✓ On limite le nombre de convives !... (- de monde = - de risques, c'est la base !)
- ✓ On va se faire tester pour éviter d'être porteur du virus sans le savoir. Mais cela ne dispense pas de continuer à appliquer les gestes barrières !
- ✓ On espace le + possible les places assises (sortez les tréteaux !)
- ✓ Pour les apéritifs et petits buffets, on propose des brochettes, toasts individuels, verrines... on évite les bols et planches à partager.
- ✓ En préparant le repas, on respecte bien les règles d'hygiène. (Goûter la sauce, ok, mais avec une cuillère propre!)

Pendant

- ✓ On évite les bises & embrassades (même si c'est très très difficile !).
- ✓ On respecte au max les distances et/ou on porte un masque. On pense à aérer régulièrement.
- ✓ On identifie les verres (et, + difficile : on s'en rappelle toute la soirée !).
- ✓ À table, une seule personne fait le service avec des couverts dédiés, idem pour les boissons.
- ✓ Avis aux fumeurs : on ne partage pas les cigarettes ! («Haaa... désolé, je peux pas t'en filer... c'est pas Covid...»)
- ✓ Sur la piste de danse, on oublie la chenille, et le collé-serré... (L'occaz' de se mettre au Madison !)

Après

- ✓ On s'affaire au grand ménage !

On fait tourner le lave-vaisselle, on désinfecte les surfaces sans oublier poignées de porte et toilettes. On lave le linge utilisé à 60°.

Lavage des mains sans modération !
Le gel hydro s'invite même à table.

Les gestes qui sauvent des vies

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Culture

**La culture, à quoi ça sert ?
La vie culturelle Partout,
Pour Tous, entre Tous !**

Cette période de confinement nous a fait ressentir le manque de convivialité, échanges générés par le partage d'un spectacle, d'une exposition.

Les droits culturels des personnes sont exprimés dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme : Toute personne, en tant que membre de la société, est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité. Inscrits depuis 2015 dans la loi NOTRe leur prise en compte est impérative, responsabilité conjointe entre collectivité territoriale et État. Accès aux œuvres d'art, soutien aux disciplines artistiques, relation de qualité entre toutes les expressions des cultures : ouvrir des opportunités pour les personnes « de faire humanité ensemble », seule ou en collectif, de prendre une part active, avec leur culture et celles des autres, à la vie commune.



4 axes prioritaires figurent dans la loi.

- Permettre aux personnes d'accéder à leur propre culture et à celle des autres, à ce qui fait patrimoine pour elle,
- Favoriser la liberté d'expression artistique, professionnelle ou amateur, académique ou non, d'ici et d'ailleurs, droit humain fondamental .
- Élaborer collectivement et en permanence le « vouloir vivre ensemble », assurer l'écoute, reconnaître les autres et la diversité des propositions.
- Développer la vitalité du territoire en favorisant les interactions : inclusive, interactive, cette politique prend la personne dans sa globalité, lui assure de pouvoir découvrir de nouvelles voies, soutient la vie associative, forme à la compréhension et au respect des valeurs d'humanité.



Un panel d'actions

La vie culturelle c'est le voyage fantastique qui forme l'esprit,

être spectateur, auditeur, interprète, acteur, réalisateur, auteur, lecteur...

de spectacles vivants, théâtre, cirque, de spectacles audiovisuels, musique de variété, chanson, concert, d'œuvres et productions visuelles, graphiques, plastiques, expositions, ateliers de pratique, cinéma.....

La commune soutient ses partenaires associatifs qui assurent des pratiques, avec **Bien Vivre à Bernay-Saint-Martin**, et les propositions de spectacles avec **Les Dimanches de Bernay**. Le Conseil assume sa part en produisant chaque année deux divertissements.

Ciné- Choix

Bientôt, le film que vous aurez choisi sera projeté à Bernay-Saint-Martin !

Le cinéma c'est regarder un film à plusieurs dans une salle obscure. Un film vu sur un écran de télévision est une reproduction de film, ce n'est pas du cinéma, nous explique le cinéaste Jean-Luc Godard lors de l'émission télévisée *Apostrophe* en 1996.

Le principe des projections est simple : une personne habitant le village fait partager son intérêt pour un film qu'elle a tout particulièrement apprécié. L'association Bien Vivre à Bernay se chargera de la location du film et d'organiser la projection. Nous avons tous les outils pour cela, dans la salle polyvalente. L'idée de ces projections est de créer une ambiance ciné-club.

Nous n'allons pas concurrencer les salles qui proposent les dernières sorties cinématographiques ni le *streaming* des nouvelles compagnies. Nous verrons avec les avis de chacun quel jour sera le plus consensuel pour un maximum de spectateurs. Le mieux sera en soirée excepté pour une projection accès vers la jeunesse. Celui ou celle dont le film sera présenté nous dira en début de séance, en quelques mots, pourquoi avoir choisi ce film. Raconter une anecdote, un souvenir, une émotion ou situer le film dans l'histoire du cinéma. Elle fera comme elle le désire.

Ce projet s'adresse à tous, aux enfants, aux adolescents et aux adultes. Nous aurons la possibilité de prévoir des projections accès sur la jeunesse. Pour pouvoir concrétiser ce projet, une somme modique sera demandée aux spectateurs, à chaque séance, afin de pouvoir louer l'œuvre cinématographique.

Chaque mois nous aurons ainsi la possibilité



de nous retrouver pour regarder collectivement le choix d'une personne du village. Nous ferons tout notre possible pour que son souhait soit projeté. Nous attendons votre proposition en écrivant sur le mail de la mairie. mairie@bernaysaintmartin.fr





Maurice Genevoix est entré ce mois de novembre au Panthéon. Avec lui symboliquement, les combattants de 14 qui l'ont accompagné dans les tranchées. Blessé au combat, au flan et au bras il sera privé de l'usage de sa main gauche. Son corps meurtri lui rappellera sans cesse, l'horreur de la guerre. Il immortalisera cette période cauchemardesque dans plusieurs recueils qui seront réunis en un volume intitulé *Ceux de 14*.

On a beaucoup dit et écrit sur ses livres qui représentent les combattants de 14-18, il devient au travers de ses textes leur porte-parole.

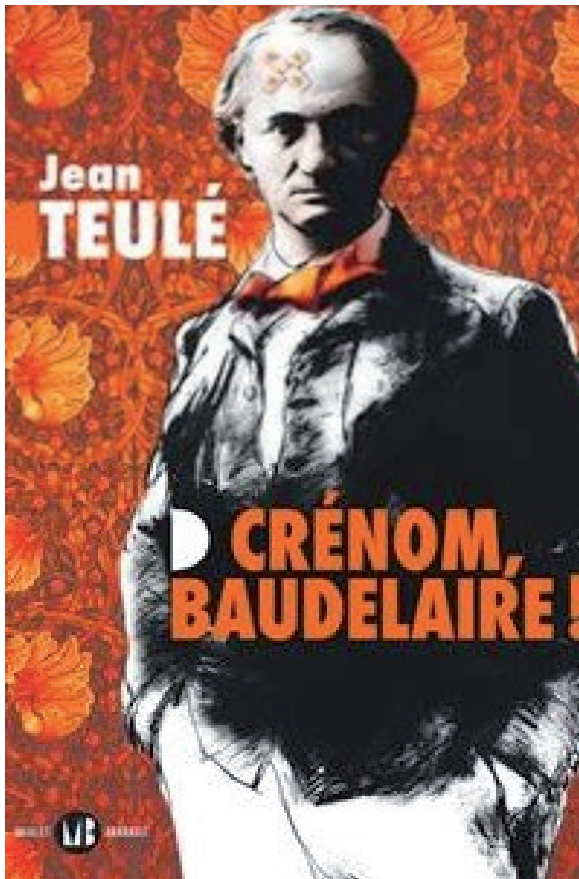
J'aimerais évoquer un autre aspect intéressant à plusieurs titres de Maurice Genevoix. Retiré sur les bords de Loire, il écrit un livre animalier, *Tendre bestiaire*, où il parle des créatures croisées dans sa vie. Chaque chapitre est consacré à un animal, un héron, un sanglier, un lamproye... Genevoix les décrit avec tendresse et gratitude car il se sent proche d'eux. Chaque animal est saisi sur le vif. Il y a là, un regard sur le monde, une sagesse, quelque chose de métaphysique. En 1969, à sa parution, ce livre fut un événement littéraire. A l'annonce de la mort de l'écrivain, en 1980, le président Giscard d'Estaing le saluera comme étant « le premier de nos écologiste ».

J.D

Jean Teulé, écrivain connu pour sa verve, son écriture vigoureuse, drôle et sarcastique, nous présente un Charles Baudelaire dandy, dépensier, contrarié par une mère aimante puis délaissante, amoureux d'une certaine dépravation, adepte des drogues dures, voyageant sans cesse, depuis la fin de son adolescence, entre les cafés, où il a ses habitudes, les pharmacies, à la recherche du laudanum qui calme ses douleurs intestinales et nourrit sa plume, et les nombreux pauvres hôtels et chambres de bonne que seuls ses maigres moyens lui permettent de se payer. Ce Baudelaire se nourrit d'amours souvent contrariées, sources de difficultés mais aussi d'une syphilis contractée très tôt. Il aura avec sa muse, sa « mulâtresse », sa Vénus Noire, la monumentale Jeanne Duval, incarnation de l'ignorance intacte et de l'animalité pure, une relation tumultueuse et résolument charnelle, faite de ruptures et de retrouvailles. Sa vie dissolue, ses amours, sa vision du monde, paradoxalement moderne et romantique, sont la ligne directrice de ses poésies ; sa sensibilité, ses émotions décrites parfois crument s'y révèlent détachées de toute morale bourgeoise ou même chrétienne.



Charles Baudelaire photographié par Etienne carjat vers 1862.



Baudelaire passe sa vie à écrire les *Fleurs du Mal* et la parution de son recueil en 1857 choque le monde littéraire, jusqu'à l'interdiction et l'amende, et maintient l'auteur hors du cercle reconnu des auteurs du 19^{ème} siècle.

La biographie de C. Baudelaire vue par Jean Teulé sous l'angle d'une grande humanité, qui frise à certains moments le burlesque, nous invite d'une part à rencontrer un poète petit de taille mais haut en originalité, fidèle à une certaine idée de la vie, de l'amour, de l'écriture, d'autre part à relire, avec des yeux nouveaux sans doute, les vers libres et puissants de ses poésies.

Sylvie Baron

Jean Teulé
Crénom Baudelaire !
Aux éditions Mialet Barrault

RAPPEL

Horaires de la bibliothèque :

Mercredi de 14 h 30 à 17 h 30

Judi de 18 h à 20 h

Samedi de 15 h à 16 h

Pendant les vacances scolaires uniquement le mercredi.



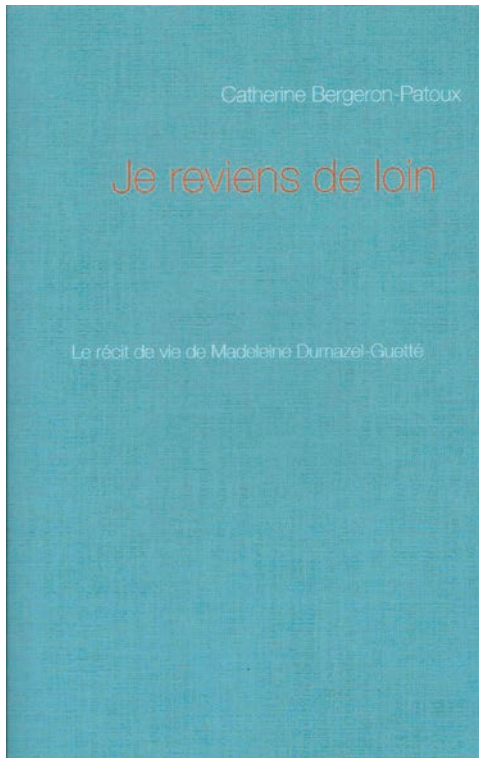
Trois petits elfes sylvestres vivent tranquillement comme jadis : bien cachés dans le marais mouillé jusqu'au jour où ils se retrouvent confrontés à Grand Jean, batelier à la retraite. C'est choc... Malgré la réticence des elfes et la fascination du batelier; il se produit entre eux-ci un échange et enrichissement inattendu. Ce conte éducatif et poétique se déroule au Marais Poitevin au fil des mois d'une année évoquant la flore et la faune du marais mouillé. Tous les habitants y ont leur rôle à jouer.... Un récit féérique qui invite à réfléchir quant à la préservation de l'environnement et la nécessaire bonne cohabitation entre les hommes et la nature.

Issue d'une famille anglaise cette auteure a vécu de nombreuses années dans la région du Marais-Poitevin. Elle habite aujourd'hui à Bernay-Saint-Martin. *Les Elfes de la Venise verte* est son premier roman.

Aux éditions Edilivre

Livres à retrouver à la bibliothèque.

Rencontre



La bibliothèque à l'intention d'inviter des auteurs pour une rencontre autour de leur dernier ouvrage. Ce sera l'occasion de rencontrer des romanciers ou poètes et d'échanger avec eux. Le public pourra ainsi mieux comprendre les auteurs en les questionnant sur leur métier ou leur pensée. Un samedi de janvier, la date n'est pas encore précisée à cause de la crise sanitaire qui n'est pas réglée, mesdames Bergeron-Patoux et Dumazel-Guetté viendront nous parler de leur livre écrit à quatre mains. Un récit où le lecteur découvrira la vie remarquable d'une habitante de Landes, internée dans les camps d'extermination et qui a appris à lire en étant «vestiaire» dans un grand restaurant à Paris. Un livre co-écrit avec une écrivaine habitant, elle aussi à Landes.

Catherine Bergeron-Patoux
Je reviens de loin
Le récit de la vie de Madeleine Dumazel- Guetté
Aux éditions BoD

Atelier

L'actualité de l'atelier Sauvaget / céramique, poterie et sculpture.

L'association recherche activement des enfants intéressés pour s'inscrire à 2 cours par mois dès janvier 2021. À partir de 7 ans, pour vivre une aventure sensible avec l'argile tant en poterie qu'en modelage, inscriptions par groupe de 4 enfants.

Les mercredis matins de 10h à 11h30.

Tout compris pour 25€ par mois (2 cours).

+5€ d'adhésion annuelle.

Contact : Agnès Cacchioli

tel : 0660416107

mail : ateliersauvaget@gmail.com

Le site internet attend votre visite pour aussi y découvrir le lieu : www.ateliersauvaget.com



Spectacle

Scène ouverte

Respectant les barrières sanitaire la Scène ouverte prévue en septembre s'est déroulé le 25 Octobre. *Les Dimanches de Bernay*, navré de ne pas proposer de spectacle depuis la crise sanitaire, a organisé rapidement ce rendez-vous où des chanteurs accompagnés de leur guitare ont pu monter sur scène. Les organisateurs ne savent pas qui va venir. C'est le but des Scènes ouvertes, on s'inscrit même à la dernière minute, et on monte sur scène, environ un quart d'heure, afin que tous puissent passer. Plusieurs surprises ont eu lieu. Pierre Meunier, qui a déjà participé à une scène ouverte précédente nous a interprété ses propres textes.

Luc Martin est monté sur scène avec un instrument au volume imposant ; une harpe llanera (Harpe d'amérique du sud). Il reçut de vifs applaudissements. Il partagea son succès et sa joie de jouer avec son fils qui chanta un très beau texte des montagnes Colombiennes.



LES DIMANCHES DE BERNAY
présentent

SCÈNE OUVERTE



VENEZ CHANTER, JOUER D'UN
INSTRUMENT, MONTER SUR SCÈNE

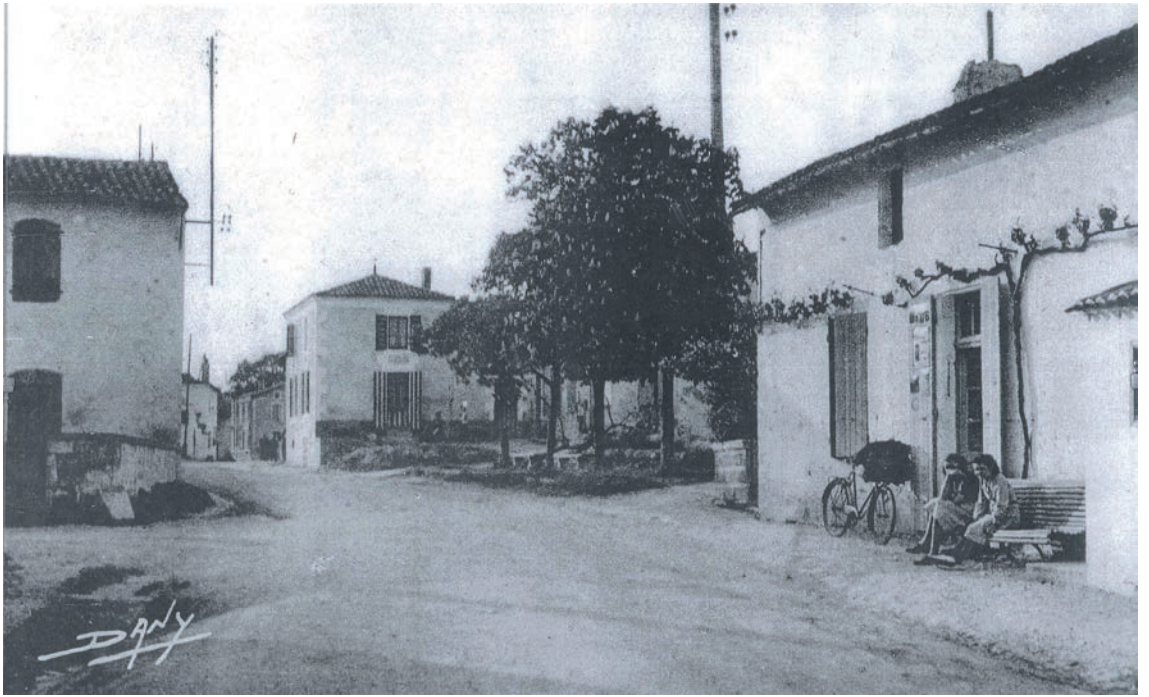
25
octobre
2020
à partir de 16h

Entrée gratuite
Renseignements :
lesdimanchesdebernay@yahoo.com

Salle Polyvalente
48 Grande Rue
17330 Bernay St Martin

Tous les interprètes de cette Scène ouverte avec talent ont bercé les oreilles des spectateurs. Jean Bauché fidèle lui aussi de la scène de Bernay-Saint-Martin offrit un récital de chansons d'amour du répertoire français. Anne Ducol-Fadeuilhe a dit un conte poétique de Victor Hugo efficace et moderne bien qu'il fut composé au 19^{ème} siècle. Soudain un spectateur anonyme s'est levé et s'est mis à chanter à capella une chanson de sa composition. C'est cela aussi le charme de la scène ouverte. Puis comme à son habitude Guy Péan a clos les deux heures et demi de spectacle par ses chansons arrangées pleines d'humour et de revendications.

Les Dimanches de Bernay espère que 2021 sera plus propice aux spectacles. Vous pouvez d'ores et déjà inscrire dans votre agenda, les dates des prochains spectacles. Il est prévu d'accueillir le 17 janvier la troupe de théâtre Tintammare. Une pièce jouée par des adolescents pour tous publics. En février, le 21 un groupe pop et le 17 mars le quintette Grosso-modo qui interprêtera entre autres Haendel et les Queens. Puis d'autres propositions vous attendent jusqu'aux vacances scolaires.

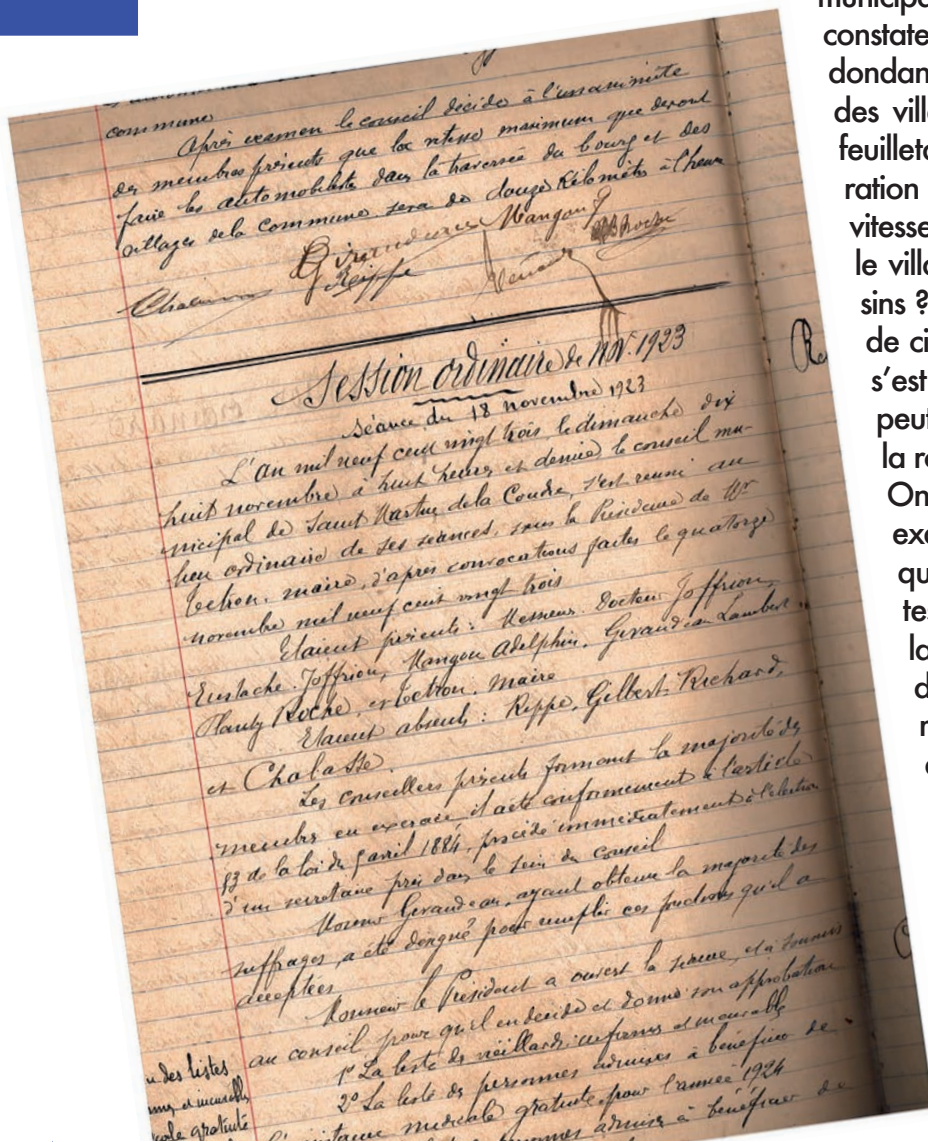


Vitesse excessive

En relisant les anciens procès-verbaux des conseils municipaux précédents, il est intéressant de constater que bon nombre de sujets sont redondants. À chaque période de l'histoire des villes les mêmes sujets reviennent. En feuilletant le registre de 1923, une délibération interpelle le lecteur. Quelle était la vitesse maximale autorisée pour traverser le village de Parençay et les villages voisins ? Bien qu'il y ait à cette époque peu de circulation d'automobiles, la question s'est posée. Peut-être suite à un accident, peut-être à cause du bruit, ou à cause de la route qui était peu carrossable.

On peut lire sur le registre qu'après examen, ce qui nous laisse entendre qu'il y a eu débats, études de spécialistes, le conseil décide à l'unanimité que la vitesse maximum pour la traversée du bourg et des villages de la commune sera limitée à douze kilomètres à l'heure.

On remarque sur les documents photographiques que les habitants vivaient plus à l'extérieur de leur habitation qu'en ce début de siècle. Certes le confort d'aujourd'hui nous permet de rester plus facilement chez soi. L'envie d'être en connexion avec le monde se passait devant chez soi et le plus



souvent par le dialogue à l'extérieur des maisons. Aujourd'hui, c'est trop souvent la télévision qui nous parle de l'extérieur en étant à l'intérieur de nos habitations. Les gens traversaient la route pour se parler, se rencontrer donc c'était sûrement plus dangereux qu'à l'heure actuelle. La vie rurale a changé, mais les discussions sur la vitesse que l'on doit ne pas dépasser lors de la traversée d'un village perdurent. Aussi, lors du précédent mandat en 2014, le conseil avait voté pour la mise en place d'un plateau sùrélévè au carrefour de l'ancienne école de BREUILLES, sur la RD 212. Celui-ci a, enfin, vu le jour fin septembre. Ces travaux étant réalisés par la Direction Départementale des Infrastructures, nous ne maîtrisons absolument pas la période de réalisation. D'autres dispositifs de ce type, sont également envisagés... D'autres procédés (coussins berlinois) ont été également installés sur les routes communales de certains de nos villages et nous envisageons au fur et à mesure d'en installer d'autres.



Notre patrimoine communal est important et nous en sommes fiers. Nous devons donc le préserver et l'entretenir. Aussi, les ponts de MALVEAU (chemin des romains) et MARNAY (rue de la Trézence) ont été restaurés comme il se doit sur leurs différents côtés. Les travaux ont été effectués par une association de BIGNAY, le S.I.E (Service d'insertion et de l'environnement). Celui-ci restaure actuellement le four à pain de notre futur lotissement "des mottes".



Le pont de Malveau
Le pont de Marnay

croisés

Mots

d'Eric Sedkaoui

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| A | | | | | | | | | | |
| B | | | | | | | | | | |
| C | | | | | | | | | | |
| D | | | | | | | | | | |
| E | | | | | | | | | | |
| F | | | | | | | | | | |
| G | | | | | | | | | | |
| H | | | | | | | | | | |
| I | | | | | | | | | | |
| J | | | | | | | | | | |

- H**orizontalement
- A. Fait une bonne doublure
 - B. Taureau sans corne
 - C. Poupée métallique. Deux romains. Condition anglaise
 - D. Papillon nocturne
 - E. Accompagne le in sur place. Dure 12 mois
 - F. Paumer. Début de folie.
 - G. Adore l'occultisme. Petite grue
 - H. Entourée d'eau. Suinta. Amusé
 - I. Article étranger. Pic d'Europe
 - J. Exhalé. Grands américains

- V**erticalement
- 1. Jeux de mots
 - 2. Trempé. Quartier parisien
 - 3. Répétition
 - 4. Fait danser Médor. Attache.
 - 5. Symbole riche. Triangle marin
 - 6. Gros dormeur
 - 7. Appartient à l'œil. Voie ferrée
 - 8. Drame japonais. Un vrai paresseux. Instance psychique
 - 9. De l'ADN et des protéines (à l'envers)
 - 10. Courant chez les politiciens

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| A | L | O | G | O | G | R | A | P | H | E |
| B | E | P | I | Z | O | O | T | I | E | S |
| C | N | E | R | E | I | D | E | S | | C |
| D | T | | O | N | | A | R | T | E | L |
| E | I | G | U | E | S | | M | E | S | A |
| F | G | R | E | | S | A | O | R | | V |
| G | I | O | T | A | | D | I | E | S | E |
| H | N | U | T | R | I | M | E | N | T | |
| I | E | P | E | E | | I | R | T | E | P |
| J | S | E | S | | U | S | A | | M | U |

Résultat du numéro précédent

CONSIGNES DE TRI

C'EST SIMPLE, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !



Bouteilles et flacons en plastique



Barquettes en plastique ou en polystyrène



Briques alimentaires



Emballages en métal (acier et aluminium)



Plastiques souples



Pots et gobelets en plastique



LES CARTONS BRUNS SONT À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE



Le dépôt est possible à tout moment dans les bacs de regroupement



Merci de bien refermer les couvercles



LE TRI, UN GESTE SIMPLE POUR RECYCLER ET MAITRISER LES COÛTS DU SERVICE



MIEUX TRIER, C'EST PENSER À DEMAIN
CYCLAD.ORG

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

TERRITOIRE économie circulaire



Numéros utiles

| | |
|--|-----------------------|
| ECOLE | 05.46.33.86.66 |
| BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE | 05.46.33.36.13 |
| AGENCE POSTALE | 05.46.33.83.40 |
| MEDECIN | |
| <i>Dr AUCHER Christophe - Parançaÿ</i> | 05.46.33.83.46 |
| INFIRMIERS | |
| <i>Cabinet BAROTIN-LIRAND-KAPUSTIK</i> | 05.46.33.97.56 |
| OSTEOPATHE | |
| <i>Cabinet Marion Moindreau</i> | 09.81.23.72.51 |
| PHARMACIE | |
| <i>Pharmacie MAZZARA</i> | 05.46.33.98.16 |
| URGENCES | |
| SAMU | 15 |
| POLICE SECOURS | 17 |
| POMPIERS | 18 |
| ALLO ENFANCE MALTRAITEE | 119 |
| CENTRE ANTIPOISON | 05.56.96.40.80 |
| ALLO TAXI | 06.15.97.18.51 |

MAIRIE DE BERNAY-SAINT-MARTIN

46 Grande Rue

17330 Bernay-Saint-Martin

Tél: 05.46.33.83.10

Fax : 05.46.33.83.76

E.mail : mairie@bernaysaintmartin.fr

Site: <http://bernay--st-martin.fr/>

Horaires d'ouvertures :

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Mardi, Jeudi, Vendredi de 14h à 18h

